



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 14 juillet 2025 au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents : mesdames Myriam Sauvé et Josée Grenier, conseillères, messieurs Claude Lepage, Michel Joly et François Deschamps, conseillers, et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Brazeau, maire.

Assiste également à cette séance, madame Pamela Nantel, directrice générale, ainsi que madame Sandra Boulanger, greffière.

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à participer à une séance extraordinaire du Conseil municipal convoquée par monsieur le maire, Sylvain Brazeau, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, au **65, route 338, lundi, le 14 juillet 2025, à 18h45**. Cette séance précèdera le caucus.

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande préliminaire de modification du schéma pour les zones de réserve
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025.

DONNÉ aux Coteaux, ce 10^e jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

Pamela Nantel
Directrice générale

INTRODUCTION

Monsieur Sylvain Brazeau, maire, a ouvert l'assemblée à 18 h 49 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

25-07-9080 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 14 juillet 2025.

Avec l'accord unanime des conseillers présents, l'ordre du jour a été modifié afin d'y ajouter les points suivants :

- Autorisation – Interdiction de stationnement temporaire – Festival Nautique
- Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 310-01 modifiant le règlement relatif à l'utilisation des parcs municipaux numéro 310

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

25-07-9081 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET DE LEVÉE D'UN BLOC DE RÉSERVE

CONSIDÉRANT QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé, 3^e génération* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 23 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ce schéma identifie, à sa carte 3.4, un bloc de réserve de 25,57 hectares sur le territoire de la Municipalité des Coteaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4.2.2 de ce même schéma prévoit que ce bloc de réserve peut être levé lorsqu'au minimum 75 % des espaces inclus dans la zone prioritaire d'aménagement identifiée par la Municipalité sont comblés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis que ce seuil de 75% a déjà été atteint au cours des dernières années ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

CONSIDÉRANT QUE la levée du bloc de réserve ne peut être accordée par la MRC que dans le cadre d'une demande de modification du schéma accompagnée d'un dossier argumentaire ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

DE DEMANDER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier le *Schéma d'aménagement et de développement révisé, 3^e génération* afin de lever le bloc de réserve de 25,57 hectares décrété sur le territoire de la Municipalité des Côteaux;

DE MANDATER le service de l'urbanisme afin de préparer et transmettre à la MRC un dossier argumentaire, accompagné des documents pertinents, justifiant la levée du bloc de réserve.

ADOPTÉE

25-07-9082 AUTORISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE – FESTIVAL NAUTIQUE

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement « Festival Nautique » du 18 au 20 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QU'une partie de cet évènement inclut la tenue de feux d'artifice le 18 juillet, nécessitant la fermeture temporaire de certaines rues ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'interdire le stationnement du côté Est des rues du Palais, des Plaines, du Lac et des Saules, entre la route 338 et la rue Principale afin de laisser un corridor de sécurité pour les services d'urgence et pour assurer la sécurité publique lors du spectacle pyrotechnique ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

D'AUTORISER l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement temporaire du côté Est des rues du Palais, des Plaines, du Lac et des Saules, entre la route 338 et la rue Principale, le 18 juillet 2025 de 7 h à 23 h 59 en raison de la tenue de l'évènement « Festival Nautique » et du feu d'artifice prévu.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PARCS MUNICIPAUX NUMÉRO 310

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donnent avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le Règlement numéro 310-01 modifiant le règlement relatif à l'utilisation des parcs municipaux numéro 310.
- déposent le projet de règlement numéro 310-01 modifiant le règlement relatif à l'utilisation des parcs municipaux numéro 310.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention.

25-07-9083 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

Que la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 soit levée à 18h58.

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau
Maire

Sandra Boulanger
Greffière

Je, Sylvain Brazeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.